



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 84156

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L. 3332-17-1 du code du travail. Dans le prolongement de ses interventions lors des débats parlementaires sur la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, il souhaite connaître les avantages qu'apportera cet agrément aux entreprises en bénéficiant.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84156

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5110

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)